



Formulaire d'Inscription

Réclamations en responsabilité

La participation à la Quête de Vision 2021 se fait sur une base volontaire.
Chaque participant est responsable de sa propre santé.

La participation à une Quête de vision suppose l'entière responsabilité de toutes les actions personnelles de chaque participant.

Le/la participant/e assume l'entière responsabilité de lui-même et de ses actes et degage l'hôte du lieu de l'événement et l'organisateur de toute réclamation en responsabilité.

L'organisateur décline toute responsabilité quant à la santé physique et mentale des participants. Veuillez consulter votre médecin au préalable.

L'organisateur précise expressément que ce travail ne se substitue pas à un traitement psychiatrique ou médical conventionnel.

La participation à l'événement nécessite une résilience mentale et physique normale.

Les maladies physiques et mentales doivent être communiquées à l'organisateur à l'avance.

J'ai lu les réclamations en responsabilité et j'accepte les conditions.

Date et lieu:

Signature:



Inscription + conditions générales

Informations

Avant de vous inscrire, vous pouvez effectuer une réservation sans engagement pour le week-end de préparation. Si vous vous inscrivez définitivement à la Quête de Vision 2021, les coûts de cet événement d'introduction seront inclus dans les coûts totaux. Avant de réserver, vous pouvez nous appeler pour vous assurer qu'il reste encore des places disponibles pour l'événement préparatoire.

Inscription

L'inscription obligatoire pour la Quête de Vision 2021 doit être envoyée par écrit accompagnée de votre lettre de motivation au plus tard trente jours avant le début de l'événement, soit le 25 juin 2021 (voir le 16 juillet 2021), à l'adresse suivante:

Quête de Vision 2021, Uwe Backhaus, Alte Landstrasse 6, CH-4658 Däniken .

Veuillez utiliser le formulaire d'inscription ci-haut à ce titre.

Lors de votre inscription, veuillez transférer 30% des frais de participation, soit 300 €.

L'inscription ne sera valable qu'après réception de cet acompte.

Après inscription et réception de l'acompte, nous vous enverrons immédiatement par e-mail notre confirmation, accompagnée d'autres documents et le plan du site pour la Quête de Vision 2021.

Une fois le transfert de l'argent sera enregistré et votre inscription avec votre lettre de motivation reçue, votre participation sera garantie.

L'inscription peut être révoquée par écrit dans les 7 jours qui suivent la réception de votre courrier.

Le montant restant doit être réglé avant le début de l'événement, c'est-à-dire le 24 juillet (ou le 14 août 2021) sur ce qui suit (coordonnées bancaires ci-bas), mais peut être également réglé sur place en espèces après consultation.

Retrait de participation

En cas de retrait écrit jusqu'à 8 semaines avant le début la Quête de Vision 2021 (date du cachet de la poste), des frais d'inscription de 90.- € seront retenus.

Si vous annulez par écrit jusqu'à 4 semaines avant le début de l'événement (date du cachet de la poste), des frais d'annulation de 30% du prix total, soit 270.- €, sont dus.

Si vous annulez par écrit jusqu'à 2 semaines avant le début de l'événement (date du cachet de la poste), des frais d'annulation de 50% du prix total, soit 450.- €, sont dus.

Si vous annulez à une date ultérieure, la totalité des frais de participation est dû.

Si l'organisateur ne parvient pas à maintenir la Quête de Vision 2021 les frais de participation seront remboursées, moins les frais initiaux supportés par l'organisateur, à savoir 10% du montant des frais de l'événement par personne, soit 90.- € / participant.

D'autres réclamations (par exemple dédommagement des voyages) ne peuvent être invoquées.

Confirmation d'enregistrement

Après votre inscription écrite et l'acompte de 30% du prix de l'événement, vous recevrez une confirmation d'inscription ferme avec plus de détails sur l'arrivée et la procédure.

Assurance

Je vous recommande de souscrire une assurance annulation de voyage pour toute réservation de voyage (bus / train). Cela peut être réservé en ligne auprès des entreprises concernées moyennant un petit supplément.

Je vous recommande également de souscrire une assurance maladie "voyage à l'étranger", qui est peu coûteuse, par exemple auprès des caisses d'épargne et des agences de voyages, à moins que votre compagnie d'assurance maladie ne vous couvre entièrement pour ces cas.

J'ai lu l'inscription et les conditions générales et je les accepte.

Date, lieu et signature:

Transfert de paiement

Le règlement en chèque et/ou espèces des restants dûs sur place est possible.

Selon les termes et conditions mentionnées ci-dessus, tout virement de l'acompte s'effectuera sur le compte suivant, avec la mention «Quête de Vision 2021, "Acompte "».

Le restant dû peut être viré avec la mention «Quête de Vision 2021, Restant Enregistrement».

Banque Populaire. Rives de Paris.

M. Backhaus Uwe Werner

IBAN: 1020 7000 2704 1271 1559 721.

BIC: CCBPFRPPMTG